

## PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

## BENOIT HAMON MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 19 Novembre 2012 N° 227

## L'ordre économique au service de la compétitivité.

En lien avec Pierre MOSCOVICI, Benoît HAMON a présenté en Conseil des ministres du 14 novembre dernier une communication visant à mettre l'ordre public économique au service de la compétitivité. L'ordre public économique est constitué par l'ensemble des dispositions qui définissent le cadre des relations entre les acteurs économiques.

L'ordre public économique, c'est aussi le devoir de protection économique, de protection de la partie la plus faible : dans la relation entre professionnel et le consommateur.

- « La protection du consommateur ne doit pas être une variable d'ajustement dans la concurrence que se livrent les opérateurs entre eux : c'est pourquoi il y a des règles, et c'est pourquoi il faut les faire mieux respecter. » a déclaré Benoît HAMON en marge du Conseil des ministres du 14 novembre 2012.
- « Ce sera l'un des enjeux du projet de loi sur la consommation que je présenterai au premier semestre 2013, qui introduira une action de groupe à la française comme nouvelle voie de recours pour renforcer l'effectivité des règles de protection économique du consommateur. C'est l'un des engagements du Président de la République, que nous mettrons en œuvre, avec Pierre MOSCOVICI et Christiane TAUBIRA. Il ne s'agira pas d'un outil contre les entreprises mais bien contre la rente dans notre économie. Ce nouvel outil permettra la redistribution des rentes aux consommateurs, et s'inscrit donc en faveur du pouvoir d'achat »

Benoît HAMON rappelle qu'il a saisi de la question le Conseil national de la Consommation (CNC), où sont représentés associations de consommateurs et représentants des professionnels, qui devrait rendre un avis au début du mois de décembre 2012.

Une consultation sur l'action de groupe est en outre ouverte au public et à toutes les parties intéressées (citoyens, associations, fédérations, avocats, universitaires ...). Un questionnaire en ligne et une messagerie électronique sont mis à disposition à cet effet sur le site internet de la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) : http://www.economie.gouv.fr/dgccrf

Cette consultation se tient jusqu'au 30 novembre 2012. Déjà plus de 3500 réponses au questionnaire en ligne et contributions ont été reçues

## Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI : 01.53.18.40.82 Cabinet de Benoit HAMON : 01.53.18.41.04

